

DATE : 02/03/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021_23

TITRE : CAMPAGNE DE VACCINATION EN VILLE VACCIN COVID-19 ASTRA ZENECA / ELARGISSEMENT DE LA CIBLE VACCINALE ET NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMANDE DES FLACONS EN OFFICINE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Depuis le 25 février, l'ensemble des médecins dont l'activité n'est pas exclusivement hospitalière (médecins libéraux ou salariés comme les médecins de services de santé au travail par exemple) **ont la possibilité de vacciner avec le vaccin d'AstraZeneca leur patientèle de 50 à 64 ans présentant des comorbidités avec facteurs de risque de forme grave de Covid-19**, conformément à l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) du 2 février 2021.

Les médecins volontaires se procurent les doses nécessaires auprès d'une officine référente de leur choix. Au total, plus de 119 000 injections avaient déjà été réalisées selon cette modalité au 28 février au soir.

1. Elargissement de la cible vaccinale

Dans son avis du 1^{er} mars 2021, la HAS conclut que « la place dans la stratégie vaccinale du vaccin AstraZeneca peut être élargie dès maintenant aux personnes âgées de plus de 65 ans ». Dès lors, et **dès le 2 mars, les médecins peuvent désormais également proposer la vaccination avec le vaccin AstraZeneca :**

- **à leurs patients de 65 à 74 ans dès lors qu'ils présentent des comorbidités avec facteurs de risques de formes graves de COVID.** L'ensemble des patients de 50 à 74 ans présentant ces comorbidités sont donc éligibles à la vaccination ;
- **au-delà, ils peuvent proposer la vaccination avec AstraZeneca à tous leurs patients âgés de 75 ans et plus.**

La liste des comorbidités figure sur le site du ministère de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires>.

2. Passage à trois flacons pour la troisième campagne hebdomadaire de commandes par les médecins

La troisième campagne de commande en officine par les médecins, qui se déroule entre le lundi 1^{er} mars au matin et le mercredi 3 mars au soir, permettra à chaque médecin de commander jusqu'à 3 flacons de 10 doses de vaccin. Le médecin devra indiquer le nombre de flacons souhaité à son officine référente, qui saisira la commande sur le portail de télédéclaration (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_19_rappel_appariement_vaccin_az.pdf) avant mercredi 3 mars à 23h. Il pourra récupérer la commande passée à partir du jeudi 11 mars.

Il est donc rappelé aux médecins qu'il est impératif qu'ils se signalent rapidement auprès de leur officine référente pour commander les doses nécessaires pour vacciner leurs patients ciblés par les avis HAS du 25 février et 1^{er} mars.

Les modalités de livraison des pharmacies d'officine, de délivrance et de transport restent celles fixées par le DGS Urgent n°21 du 22 février 2021 (https://www.fnccs.org/sites/default/files/DGS_Urgent_21_Approvisionnement_vaccin.pdf). Il est toutefois précisé que la production d'une prescription par le médecin concerné indiquant qu'il souhaite utiliser le vaccin n'est pas obligatoire à l'exception des médecins en centres de santé et services de santé au travail, à des fins de traçabilité.

Des travaux sont en cours pour préparer l'élargissement rapide de la vaccination à d'autres effecteurs, notamment les pharmaciens.

Je vous remercie de votre mobilisation pour assurer la mise en œuvre cette stratégie vaccinale au bénéfice des personnes les plus fragiles et du système de santé.

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé